



Le Mée-sur-Seine, le 10 mars 2025

Réf : SV/ML/SD/KM  
Tel : 01.64.79.31.02  
E mail : [katia.montagu@fdsea77.fr](mailto:katia.montagu@fdsea77.fr)  
www.fdsea77.fr

**Monsieur Pierre ORY**  
Préfet de Seine-et-Marne  
12 rue des Saints-Pères  
77000 MELUN

**Objet** : décalage de la date d'interdiction de taille des arbres et haies du 15 avril au 15 août 2025

Monsieur le Préfet,

Depuis deux ans, la Seine-et-Marne n'est pas épargnée par la pluviométrie, notamment automnale et hivernale.

Si les épisodes climatiques impactent directement les cultures, ils nuisent aussi à la réalisation des travaux des entretiens réguliers à commencer par les bords de bois, les haies et autres éléments fixes du paysage.

Concernant les haies et les arbres isolés, la BCAE8 de cette nouvelle PAC impose le respect d'une période d'interdiction de taille et d'entretien qui débute, en principe, le 15 mars pour se clore le 15 août.

Nous sommes le 10 mars et les travaux de semis viennent tout juste de reprendre pour la plupart des agriculteurs seine-et-marnais. Aussi, ces derniers ne pourront pas répondre aux obligations d'interdiction d'entretien. Nous attirons votre attention sur le fait que ces difficultés concernent toutes les productions, de l'élevage à la polyculture.

Aussi, comme nous l'avons obtenu en 2024 et pour les mêmes arguments, nous demandons le report d'un mois du début de la période d'interdiction de la taille et de l'entretien des haies et des arbres.

La période d'interdiction s'étalerait donc du 15 avril 2025 au 15 août 2025.

Ce report évitera que les agriculteurs se mettent en faute et soient pénalisés par les différents corps de contrôles concernés.

Comptant sur une réponse favorable de votre part,

Nous vous prions de bien vouloir agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de notre très haute considération.

Le Président de la FDSEA77 :

Samuel VANDAELE

Le Président de JA77 :

Maxime LIEVIN